



Règlement

Tournoi de badminton de Larche BCC19 28 ET 29 SEPTEMBRE 2019

Gymnase du collège, Route Stade, 24120 La Feuillade

Art.1 Toute inscription à ce tournoi national entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses seniors et vétérans licenciés à la FFBad et en règle avec celle-ci.

Art.2 Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du présent règlement, ainsi que les tableaux en accord avec le juge-arbitre, dans l'intérêt du tournoi, si cela s'avère nécessaire. Le Comité d'organisation peut fermer ou regrouper une série en cas d'inscriptions insuffisantes. Le Comité d'organisation se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs.

Art.3 Le tournoi du BCC19 est ouvert aux catégories seniors et vétérans dans les séries NC/P/D/R licenciés FFBad. Il est en cours d'autorisation par la ligue de badminton de Nouvelle-Aquitaine et par la FFBad. Les règles appliquées le jour du tournoi sont celles éditées par la FFBad. Point particulier, si le volant touche un élément de la structure :

- A l'engagement, le volant sera remis une fois
- Au cours de l'échange, le volant sera faute.

Une tenue de badminton conforme aux critères FFBad est exigée sur le terrain.

Le logiciel employé est : BADPLUS.

Le juge arbitre est Laurence URBANIAK

Art.4 Droit d'inscription : 1 tableau : 14€ et 2 tableaux 16€

Samedi 28 septembre 2019 : DD et DH

Dimanche 29 septembre 2019 : DM

Les 2 tableaux sont autorisés par joueurs (1 tableau par jour). Les doubles et mixtes seront joués en poules (en favorisant les poule de 4) avec sortants.

Art.5 Le comité d'organisation constituera les tableaux en fonction des C.P.P.H à la date du 18 septembre 2019. Les têtes de série seront désignées en fonction du C.P.P.H. La date limite d'inscription est fixée au 20 septembre 2019 (date de réception).

Art.6 Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Ils sont à choisir dans la liste des volants homologués par la FFBad, en cas de litige, les volants officiels du tournoi seront les volants BABOLAT 2.

Art.7 Les matchs sont joués selon le système de comptage en vigueur (2 sets gagnants de 21 points). En cas d'égalité entre deux joueurs/paires au terme des matchs de poule, le classement tiendra compte du match particulier entre eux.

En cas d'égalité entre trois joueurs/paires au terme des matchs de poule, le classement tiendra compte nombre de sets, puis nombre de points et enfin de l'âge (le plus jeune). Après chaque étape, dès que le nombre de joueurs/paires revient à 2, c'est le match particulier qui fait foi.

Art.8 Les matchs sont en auto-arbitrage. Dans la mesure du possible, si des joueurs le souhaitent, les finales pourront être arbitrées par des arbitres désignés par le Comité d'organisation, et ce en accord avec le Juge-Arbitre.

Art.9 Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de trois minutes qui comprennent le test des volants, l'échauffement, le tirage au sort et les changements de tenues. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs, est fixé à vingt minutes.

Art.10 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous ses accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf accord de l'adversaire (si le match est en auto-arbitrage) ou de l'arbitre (si le match est arbitré). Seuls les joueurs appelés pour disputer un match, arbitre et membres de l'organisation ont accès à l'aire de jeu.

Art.11 En cas de forfait après le tirage au sort, les justificatifs d'absence sont à faire parvenir au plus vite, soit au Comité d'organisation jusqu'au week-end de la compétition, soit dans un délai de 5 jours après le week-end, à la Ligue LNAB par courrier à :

Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton
Maison Régional des Sports
2 Av de l'université
33 400 TALANCE

Art.12 Le Juge-Arbitre pourra modifier les tableaux en fonction des éventuels forfait, si aucun match du tableau n'est commencé.

Art.13 Les décisions du Juge-Arbitre sont sans appel.

Art.14 Tout joueur désirant s'absenter devra le signaler au Juge-Arbitre **ET** à la table de marque. Après le troisième appel, le joueur sera déclaré WO. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs.

Art.15 Tout joueur devra être présent dans le gymnase 30 minutes avant son premier match.

Art.16 Les personnes présentes dans le gymnase doivent respecter le code de bonne conduite du joueur, le règlement intérieur, les affiches de sécurité et la propreté des lieux.

Art.17 Il est interdit de fumer ou de vapoter dans le gymnase.

Art.18 Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Art.19 Les matchs sont en auto-arbitrage. Un arbitre sera désigné en cas de litige

Art.20 Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre et de regrouper certaines catégories.

Le comité d'organisation du BCC19 vous souhaite un bon tournoi !